

Réforme de la TAEMUP pour les bateaux en France

Voici un **résumé simple et à jour de la réforme de la TAEMUP pour les bateaux en France**, telle qu'elle est prévue dans le cadre du *projet de loi de finances 2026* avec mise en œuvre progressive à partir de **2026–2027** :

❖ Qu'est-ce que la TAEMUP ?

La *Taxe Annuelle sur les Engins Maritimes à Usage Personnel* est l'impôt que doivent payer les propriétaires de **bateaux de plaisance** et engins nautiques en France (bateaux immatriculés ou VNM) ; elle a remplacé depuis 2022 le *droit annuel de francisation et de navigation* (DAFN) et le *droit annuel de passeport* (DAP).

⌚ Objectifs déclarés de la réforme

La réforme vise à :

- **moderniser et simplifier** la fiscalité plaisance,
 - rendre la taxe **plus lisible et cohérente** avec les caractéristiques réelles des bateaux,
 - introduire des **incitations écologiques** (réductions pour motorisations plus propres),
 - sécuriser et augmenter les recettes fiscales du secteur nautique.
-

⛵ Ce qui change concrètement (principales nouveautés)

1. **Taxation fondée sur la puissance réelle (kW)** plutôt que sur la puissance “administrative” :
 - Un système progressif par tranches selon la puissance du moteur réel.
 - Les bateaux très puissants paient plus, les petites puissances restent moins taxées.
 2. **Barème lié à la longueur de coque** :
 - Une composante *forfaitaire* selon la taille du bateau (de < 7 m à > 24 m).
 - Les grands yachts sont particulièrement visés avec des forfaits plus élevés.
 3. **Bonus écologique** :
 - Réduction ($\approx -50\%$) de la part « puissance » pour les moteurs électriques, hydrogène ou hybrides.
 4. **Ancienneté ciblée** :
 - Une réduction pour les bateaux plus anciens, mais plus restreinte qu'avant.
-

📅 Entrée en vigueur et calendrier

- La réforme a été adoptée dans le **projet de loi de finances pour 2026**.

- Elle est prévue pour une mise en œuvre **progressive à compter de 2026**, souvent citée pour entrer en vigueur **1^{er} janvier 2027** selon les textes parlementaires.
-

Réactions et débats

La réforme est **très commentée** par la filière nautique :

- La **Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP)** et la **Fédération des Industries Nautiques (FIN)** jugent la réforme **injuste, complexe et pénalisante**, surtout pour les plaisanciers modestes.
 - Elles réclament **une concertation plus large** avec les pouvoirs publics avant l'application définitive.
-

En résumé rapide

- ☞ Nouvelle méthode de calcul plus liée à la **puissance réelle** et à la **longueur du bateau**.
- ☞ Des **bonus verts** pour motorisations propres.
- ☞ Entrée en vigueur progressive à partir de **2026/2027**.
- ☞ Des **critiques fortes des professionnels nautiques**.